

Carrières souterraines de Villegouge

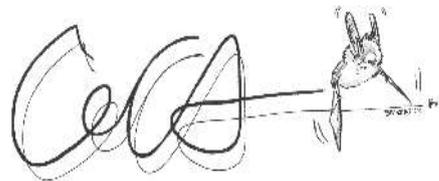
Site Natura 2000 n°: FR7200705



Réunion du COmité de PIlotage
12 Decembre 2010



*Conservatoire Régional
d'Espaces Naturels
d'Aquitaine*



Sommaire



I. Présentation du site

II. Enjeux et objectifs de gestion du site

III. La concertation

IV. Les contrats Natura 2000

V. Les Mesures Agro-Environnementales

VI. Évaluation des incidences

VII. La Charte Natura 2000



Rappel de la démarche

- **1^{ère} phase : Inventaire / Diagnostic**

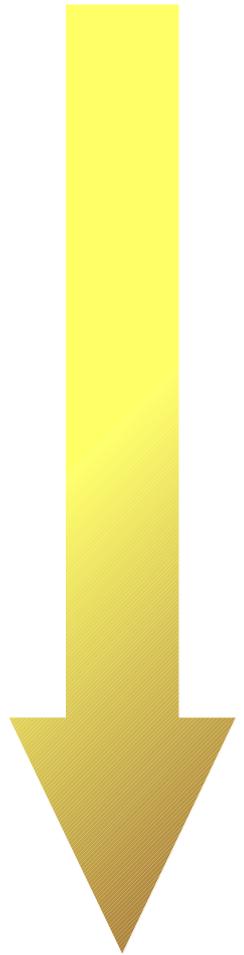
- Inventaires et descriptions biologiques
- Recensement et description des activités socio-économiques et de l'occupation du sol

- **2^{ème} phase : Analyse / Hiérarchisation**

- Analyse
- Définir les entités de gestion
- Hiérarchiser les enjeux

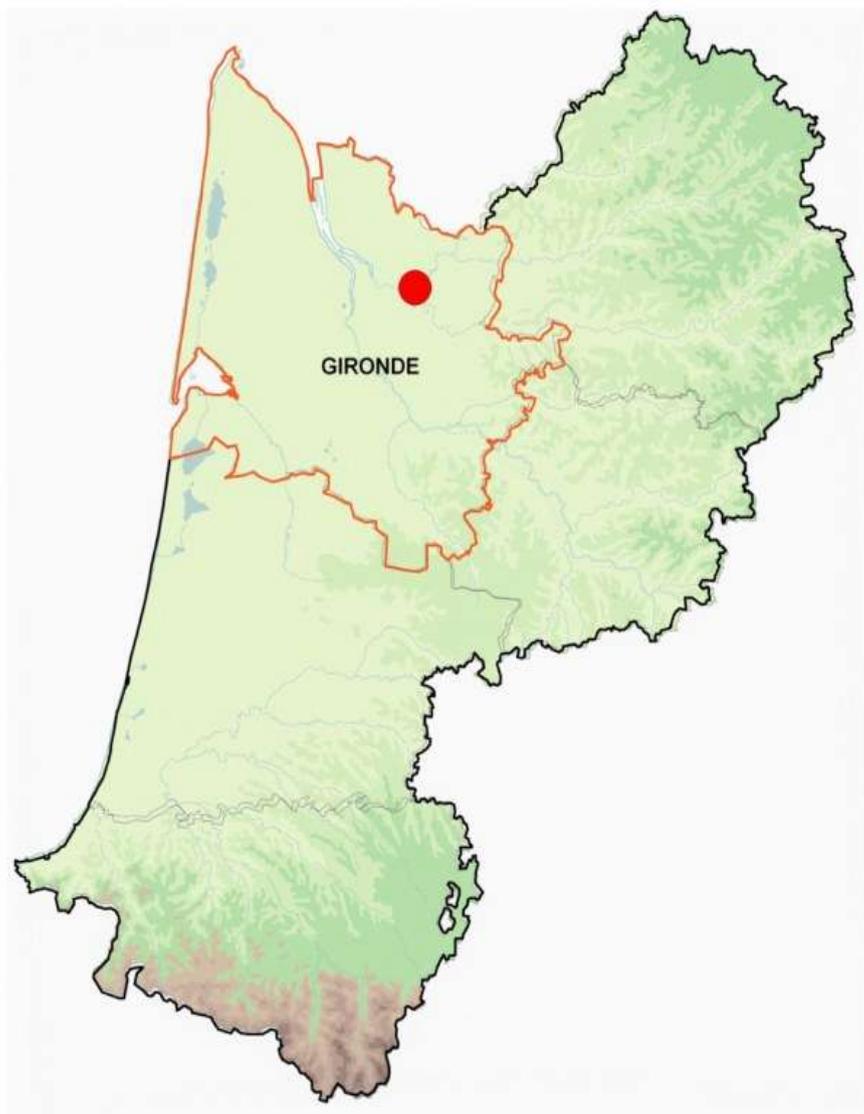
- **3^{ème} phase : Objectifs / Préconisations**

- Définir les objectifs
- Proposer des mesures de gestion
- Estimer les coûts et les modes de financement





I. le site





I. le site

Désignation du site en 2003 pour la protection des chauves-souris et de leurs habitats

Superficie initiale : **3 ha**

Commune concernée : Villegouge

II. le site

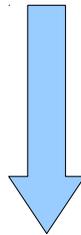
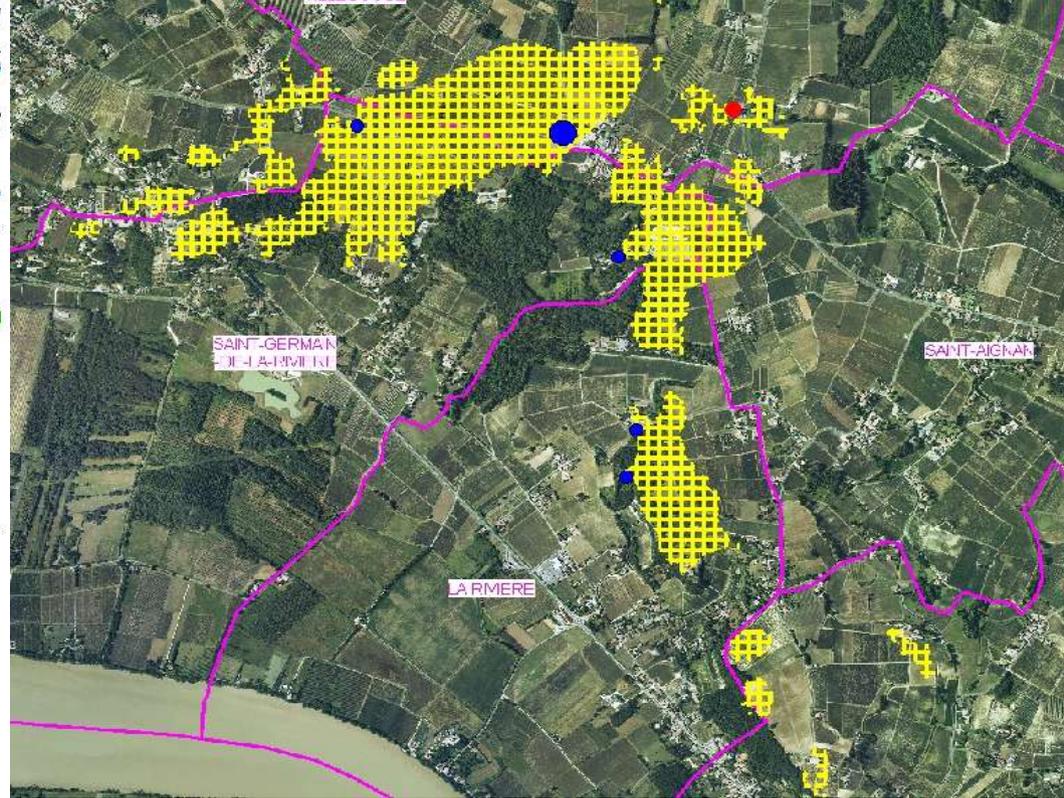
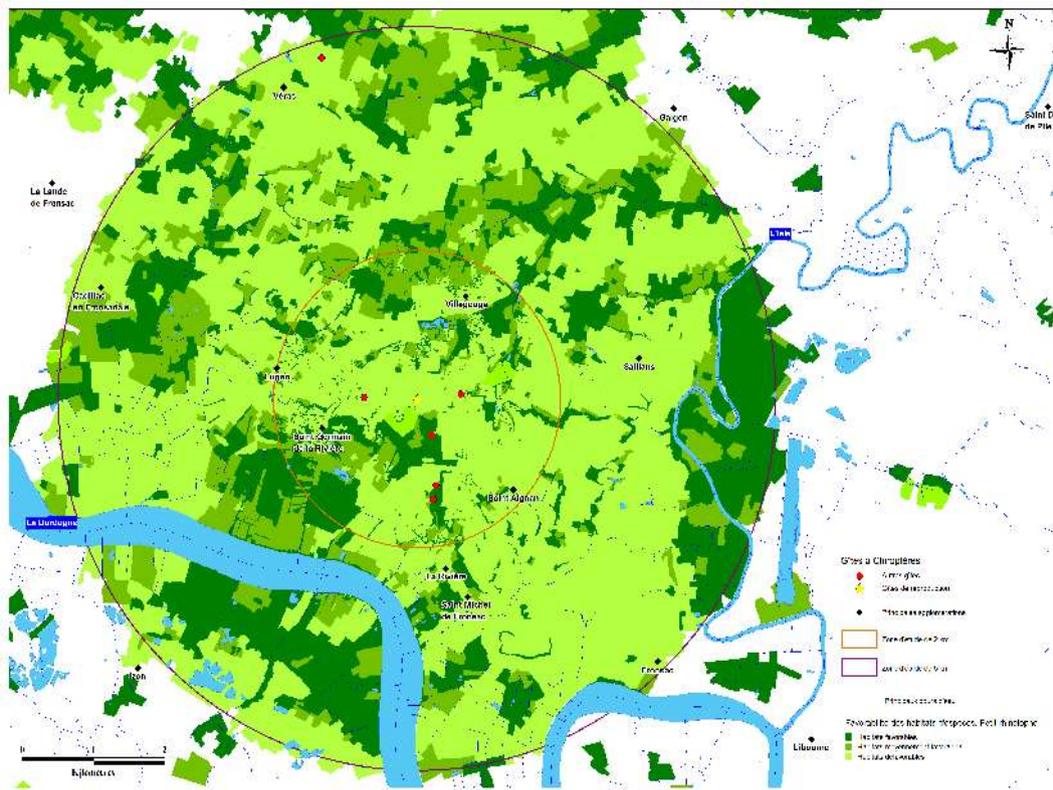




I. le site

Proposition d'extension du périmètre pour prendre en compte :

- les nouvelles données (présence d'une colonie de mise-bas)
- l'ensemble du réseau de carrière
- les territoires de chasse proches de la colonie de mise-bas
- les corridors de déplacement



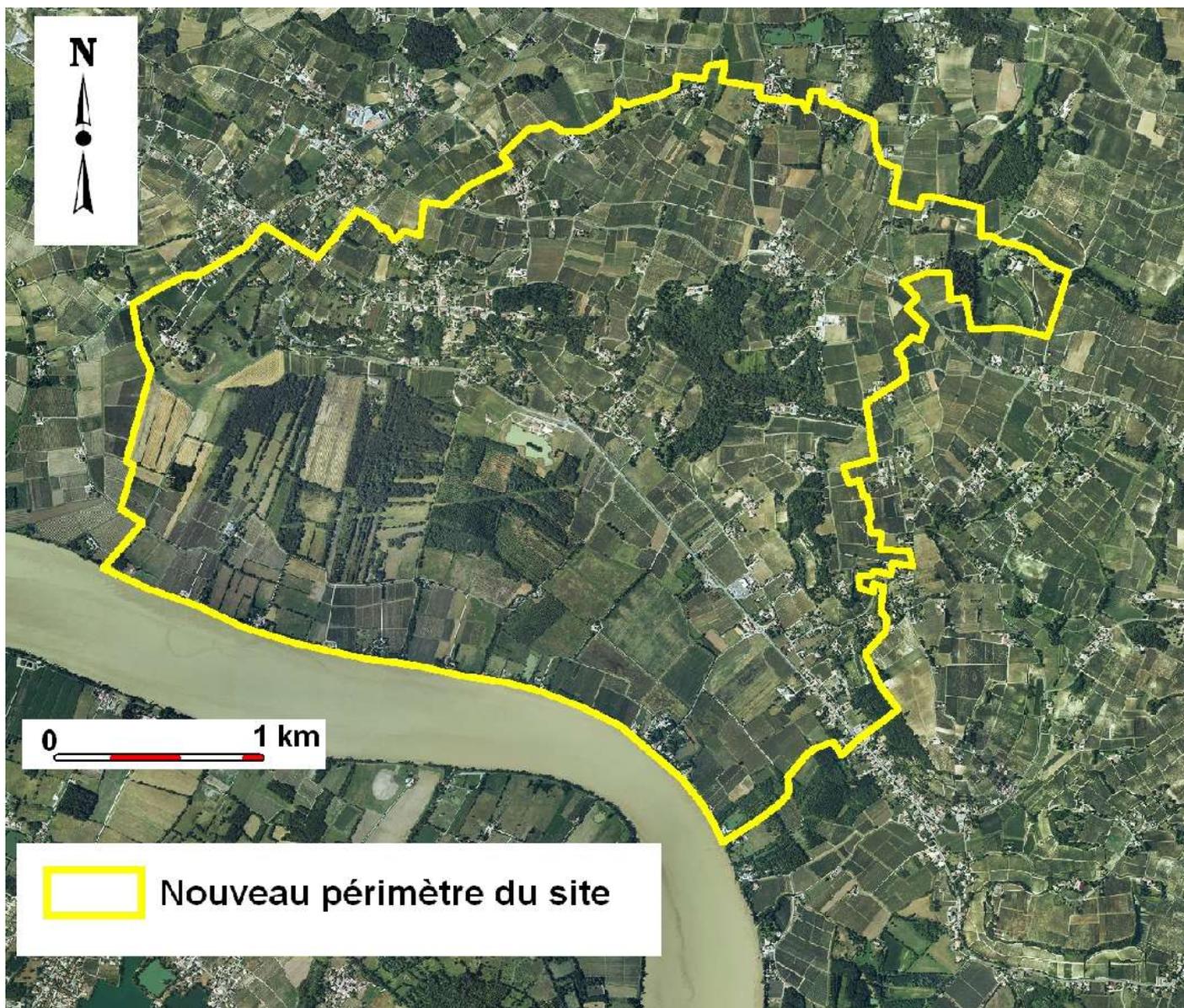
Superficie finale : **960,2 ha**

Communes concernées : Villegouge, Saint-Germain la Rivière, la Rivière, Lugon et l'Île du Carney et Saint-Aignan

I. le site

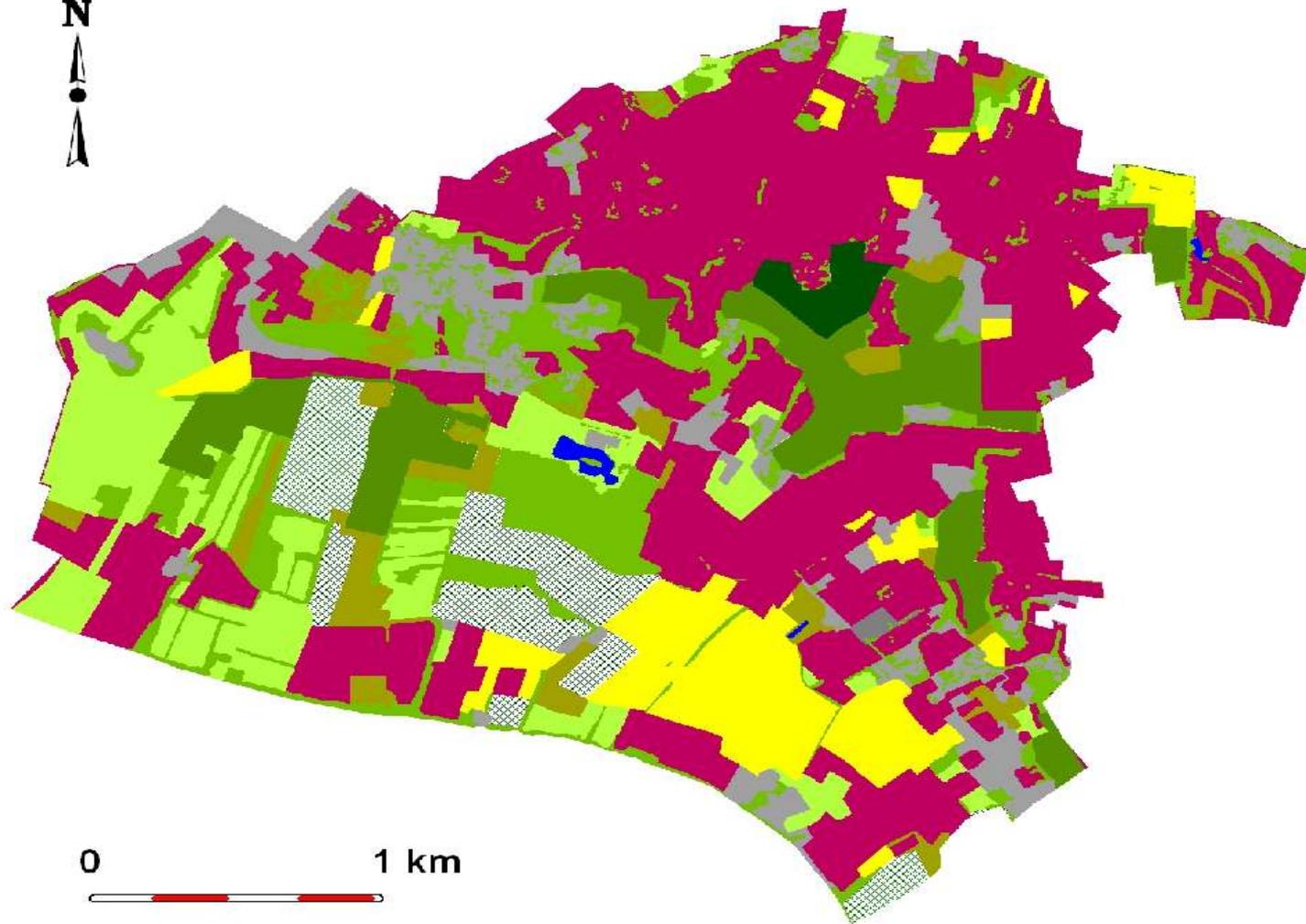


I. le site





I. le site



0 1 km

Occupation du sol

-  Forêts de feuillus
-  Forêts et végétation arbustive en mutation
-  Forêts mélangées
-  Plans d'eau
-  Plantation de feuillus
-  Prairies
-  Terres arables hors périmètres d'irrigation
-  Tissu urbain continu
-  Tissu urbain discontinu
-  Vignobles

Types de peuplement forestiers (données IFN)

-  Boisements de résineux
-  Mélange de futaie de feuillus et taillis
-  Peupleraie

II. Enjeux et objectifs

Prospection Hiver 2001: carrière « saute qui peut »

Famille	Nom Français	Nom latin	Effectif
Rhinolophidés	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	33
Rhinolophidés	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	5
Vespertilionidés	Grand ou petit Murin	<i>Myotis myotis/ Myotis blythii</i>	5
Vespertilionidés	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	11

Prospection Hiver 2003: carrière « saute qui peut »

Famille	Nom Français	Nom latin	Effectif
Rhinolophidés	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	85
Rhinolophidés	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	12
Vespertilionidés	Grand ou petit Murin	<i>Myotis myotis/ Myotis blythii</i>	11
Vespertilionidés	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	6
Vespertilionidés	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1
Vespertilionidés	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	5
Vespertilionidés	Oreillard sp.		1

Prospection Hiver 2010: carrière « saute qui peut »

Famille	Nom Français	Nom latin	Effectif
Rhinolophidés	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	166
Rhinolophidés	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	32
Vespertilionidés	Grand ou petit Murin	<i>Myotis myotis/ Myotis blythii</i>	26
Vespertilionidés	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	21
Vespertilionidés	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	3
Vespertilionidés	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	4
Vespertilionidés	Myotis sp.		2

Grand Rhinolophe





II. Enjeux et objectifs

De nouvelles données:

Prospection Hiver 2010: carrière « pasquette »

Famille	Nom Francais	Nom latin	Effectif
Rhinolophidés	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	44
Rhinolophidés	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	5
Vespertilionidés	Grand ou petit Murin	<i>Myotis myotis/ Myotis blythii</i>	17
Vespertilionidés	Oreillard sp.		2

Prospection été 2008: carrière « Meyney »

Famille	Nom Francais	Nom latin	Effectif
Vespertilionidés	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1000
Minioptéridés	Minioptères de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	3500

Prospection été 2010: carrière « Meyney »

Famille	Nom Francais	Nom latin	Effectif
Vespertilionidés	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2000
Minioptéridés	Minioptères de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	juvéniles

Grand Murin



**Un site
d'intérêt
international**

Intérêt de gestion du réseau dans sa globalité



II. Enjeux et objectifs

Enjeu général: préserver les chauves-souris d'intérêt communautaire

Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Code Natura 2000	Espèce annexe II	Intérêt du site pour la conservation de l'espèce	Niveau de Priorité
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	X	++	1
Grand ou Petit Murin	<i>Myotis myotis</i> ou <i>M. blythii</i>	1324/1307	X	+++	1
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	X	+++	1
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	X	+	2
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	X	+	2
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	X		3
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	X		3
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>				4
Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>				4

Code	Objectifs
O1	Maintenir et préserver les gîtes à chauves-souris
O11	Assurer la tranquillité et pérennité des gîtes de mise bas, en particulier espèces annexe II
O12	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du Petit Rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à Oreilles échanquées
O13	Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming
O2	Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris
O21	Préserver et / ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II
O22	Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « Murin de grande taille »
O23	Améliorer les zones potentielles de chasse du Petit Rhinolophe
O24	Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le Petit Rhinolophe
O3	Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces
O31	Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique
O32	Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs
O33	Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site
O4	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O41	Mettre en place de la sensibilisation ex-situ
O5	Animer l'application du Document d'Objectifs
O51	Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
O52	Mettre en œuvre des mesures contractuelles
O53	Mettre en œuvre des mesures hors contrat
O54	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial
O55	Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

GH4

Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles sur les carrières prioritaires (Meyney et Saute qui peut)

**Priorité
1**

**Exemple de
fiche action**

**Code
contrat:**

CN705 VI01

**A32323P:
Aménagements
artificiels en
faveur des
espèces justifiant
la désignation du
site**

Type:

Contrat
Natura 2000
ni Agricole ni
Forestier

- Objectif de l'action:

O1 : maintenir et préserver les gîtes à chauves-souris

.O11 : Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II.

.O12 : Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, du Petit Rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à Oreilles Échancrées

- Description de l'action: Le dérangement direct des chauves-souris présentes en période de mise-bas et d'hibernation, constitue une menace potentielle sur le site. Le diagnostic initial réalisé par l'animateur permettra de caractériser la présence de chauves-souris et les facteurs négatifs à leur conservation (dérangement). Il devra également préciser les conditions d'accès possibles pour les propriétaires. Des grilles adaptées aux sites à chiroptères ou des périmètres de protection grillagés pourront être nécessaires sur certaines entrées des carrières abritant des colonies de mise-bas ou d'hibernation. Il est important de veiller à ne pas modifier les conditions microclimatiques des carrières. Sur certains accès, selon les conclusions du diagnostic initial, une fermeture légère et symbolique pourra être envisagée (exemple: chaînes).

- Espèces concernées: annexe II

- *Myotis myotis* (1324) et / ou *Myotis blythii* (1307)
- *Miniopterus schreibersii* (1310)
- *Rhinolophus ferrumequinum* (1304)
- *Myotis emarginatus* (1321)
- *Rhinolophus hipposideros* (1303)
- *Myotis bechsteinii* (1323)
- *Barbastella barbastellus* (1308)

Engagements:

Non dérangement des populations de chauves-souris et autorisation d'accès pour le suivi scientifique de celles-ci.	Classement P (Principal)
Réalisation d'un diagnostic initial	Classement P (Principal)
Mise en place du périmètre de protection ou grille, conformément aux préconisations du diagnostic initial (notamment période de travaux).	Classement P (Principal)
Réalisation d'un suivi durant les aménagements	Classement P (Principal)

Périmètre d'application:

- **entités de gestion concernées:** Entrées et ouvertures diverses de la carrière dite de Meyney (sont comprises dans cette dénomination les carrières La Roque, Le Monge, Rouet et Meyney, identification BD cavité = AQI0011170AA La_Roque_Le_Monge_Rouet_Meyney) et de la carrière dite de Saute qui peut ((identification BD cavité = AQI0011193AA Terrachère_01_Pompeau).

- **surface ou linéaire concerné:** 10 accès

- **Interdiction de cumul sur une même surface avec les actions:** aucune. Possibilité de cumul avec GH 6 (mise en place panneau d'information)

Conditions d'éligibilité: Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice

Modalités et points de contrôles: Visite de terrain pour contrôler l'implantation initiale du périmètre et/ou de la grille de protection.

Documents et enregistrements obligatoires:

- devis et factures

- Le versement des indemnités sera effectué après réception d'une déclaration de réalisation des opérations et des factures correspondantes à chaque partie du contrat.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre: accès prioritaires puis secondaires

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
X	X	X	X	X

Indicateur de suivi de la mise en œuvre de l'action: Nombre d'accès aménagés / localisation / ml de grillage, nombre de cheminées aménagées/localisation,

Modalités de calcul de l'action: A préciser sur devis, Pour information:

Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigides 2.50m, hauteur 2.00 m , poteaux à encodes hauteur 2.50m = 100 euros par mètre linéaire

Portail (fourniture et pose) largeur 3 mètres et hauteur 2 m: 2500euros

Grille = 5000 euros

Montant retenu: montant maximal: 10000 € / accès

Financement prévisionnel:

ETAT 50 %

FEADER 50 %

Maitre d'oeuvre / bénéficiaire potentiel : à préciser



III. La concertation

2 groupes de travail (« **Agriculture/sylviculture** » et « **Carrières, intégration aux plans** »)

- **21 juin** réunion des 2 groupes de travail (discussion périmètre et objectifs/hierarchisation)
- **15 Juillet:** réunion de terrain « Viticulture » (discussion technique)
- **22 Juillet** : réunion groupe de travail viticulture (intervention de l'ARD-VD)
- **13 Aout** : visite de carrières
- **28 septembre** : réunion groupe de travail « carrières » (présentation actions/financements)
- **Octobre** : consultation des mairies sur l'extension du périmètre
- **3 novembre** : groupe de travail « agriculture » (présentation actions/financements)



Les outils Natura 2000

- Les Mesures Agri-environnementales s'appliquent aux parcelles agricoles
- Les contrats Natura 2000
 - contrats ni agricoles ni forestiers
 - contrats forestiers
- Les actions « hors contrat »: suivi, études...
- La charte Natura 2000: les bonnes pratiques par types de milieux ou activités



IV. Les contrats Natura 2000

Contrats ni agricoles ni forestiers

N° fiche action	Intitulé	Type d'action	Coût sur 5 ans	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
GH4	Fermeture adaptée des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	100 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
GH5	Fermeture adaptée des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	40 000,00 €	-	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
GH6	Informers les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	28 000,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €
GH20	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	58 000,00 €	-	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €	14 500,00 €
GH21	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	36 000,00 €	-	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
GH25	Planter et / ou renforcer des haies	Contrat ni agricole ni forestier	40 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Sous-Total Sensibilisation			302 000,00 €	33 600,00 €	67 100,00 €	67 100,00 €	67 100,00 €	67 100,00 €



IV. Les contrats Natura 2000

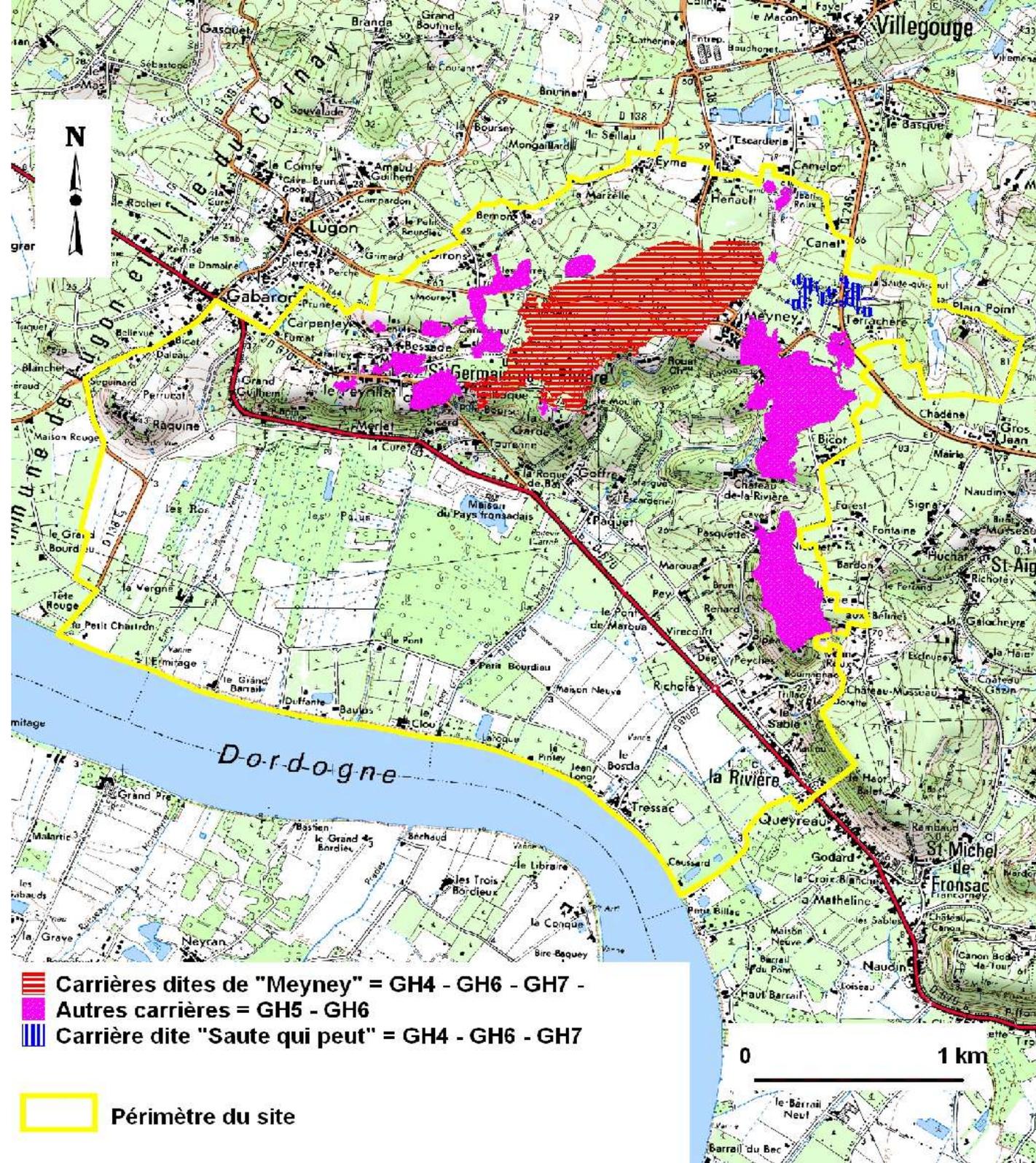
Contrats forestiers

N° fiche action	Intitulé	Type d'action	Coût sur 5 ans	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
GH2	Maintenir des ilots de vieillissements	Contrat forestier	5 000,00 €	-	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	-
GH3	Informers les usagers de la foret	Contrat forestier	2 000,00 €	-	800,00 €	800,00 €	400,00 €	-
GH12	Gérer/créer des sous-bois clairs	Contrat forestier	40 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
GH13	Gérer/créer des clairières	Contrat forestier	22 000,00 €	-	-	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
GH19	Structurer les lisières forestières	Contrat forestier	30 000,00 €	-	-	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
	Sous-Total Actions contractuelles		99 000,00 €	8 000,00 €	10 800,00 €	36 800,00 €	22 400,00 €	21 000,00 €

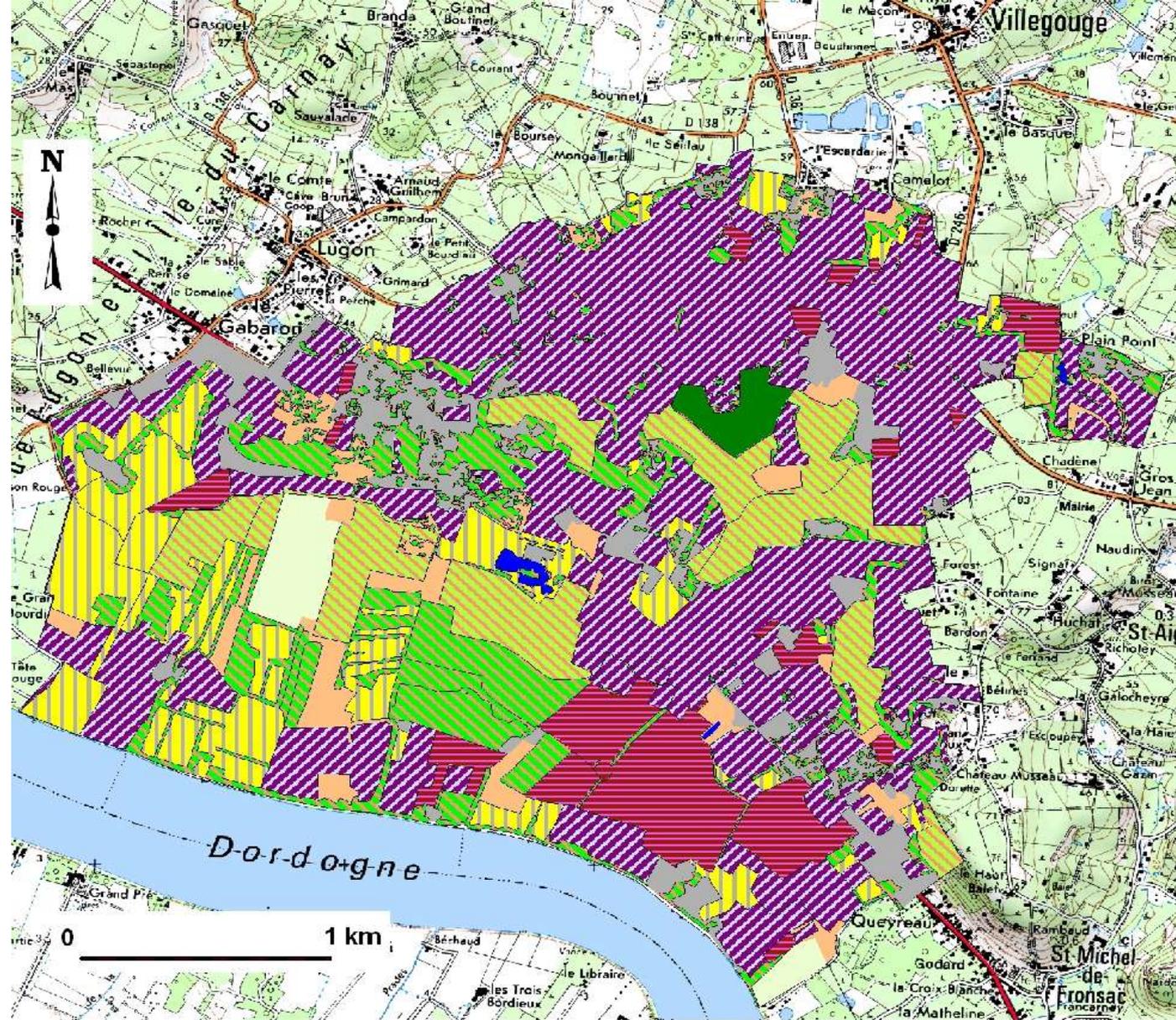
V. Les MAEt

N° fiche action	Intitulé	Type d'action	Coût sur 5 ans	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
GH10	Création de zones réservoir de biodiversité	MAET	22 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
GH11	Désherbage mécanique en vigne	MAET	27 600,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €
GH15	Gestion des prairies par fauche tardive	MAET	2 720,00 €	-	2 720,00 €	-	-	-
GH16	Reconvertir des terres labourables en prairie	MAET	12 550,00 €	-	3 137,50 €	3 137,50 €	3 137,50 €	3 137,50 €
GH17	Création et gestion de bandes enherbées le long des lisières et linéaires boisés	MAET	11 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
GH22	Ouverture de parcelles embroussaillées	MAET	4 380,00 €	4 380,00 €	-	-	-	-
GH23	Gérer les haies	MAET	5 200,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €	1 040,00 €
GH24	Gérer les arbres isolés	MAET	2 625,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €	525,00 €
	Sous-Total Actions contractuelles		88 825,00 €	18 215,00 €	19 692,50 €	16 972,50 €	16 972,50 €	16 972,50 €

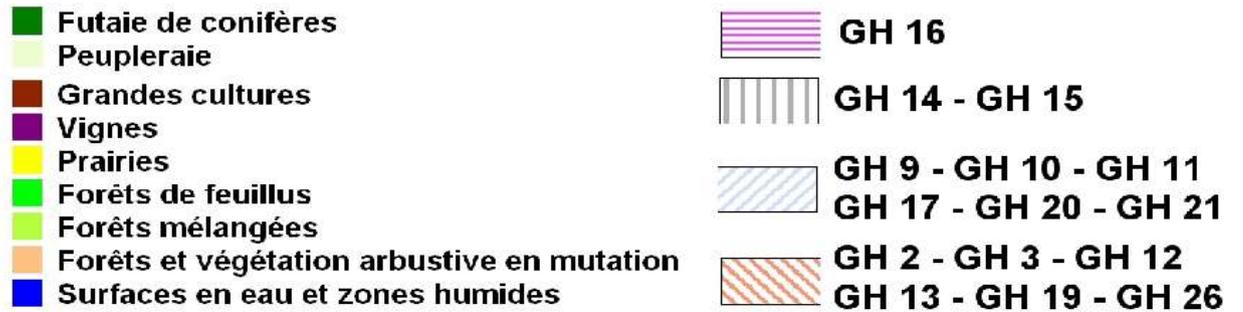
Localisation des actions de gestion



Localisation des actions de gestion



Occupation du sol et actions de gestion





VI. La Charte Natura 2000

Charte
Natura
2000

Quels
avantages
?

- **Exonération de la taxe sur les propriétés non bâties** : seules les propriétés non bâties correspondant à certains types de milieux (terres, prés et prairies, d'arbres et arbustes, bois, étangs, mares) et seuls les propriétaires peuvent bénéficier de l'exonération foncière sur propriétés non bâties. L'exonération est valable pendant 5 ans et renouvelable.
- **Exonération des droits de mutation** à titre gratuit pour certaines successions ou donations,
- **Réduction du revenu net imposable** des charges de propriétés rurales pour des travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue d'un maintien en bon état écologique et paysager,
- **Garantie de gestion durable des forêts** : accordée à un propriétaire forestier lorsque celui-ci dispose d'un document de gestion approuvé (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou d'adhésion au Code de bonnes pratiques sylvicoles). Dans ce cas, le propriétaire peut accéder à des aides publiques et bénéficier d'exonérations fiscales (en plus de celles liées à une charte).





Charte Natura 2000

Construction

Engagements

- ✓ Liste d'engagements et de recommandations
- ✓ Engagements de portée générale, portant sur l'ensemble du site, tel que l'autorisation d'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de mener des inventaires ou évaluations de l'état de conservation.
- ✓ Engagements « zonés » s'appliquent sur des grands types de milieux qui ont vocation de regrouper notamment les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- ✓ Engagements rémunérés contenus dans le cahier des charges des mesures contractuelles ne peut être retenu simultanément comme engagement de la charte Natura 2000.

De portée générale

ENGAGEMENTS

- 1-** autoriser l'accès des parcelles à la structure animatrice et experts scientifiques
- 2-** informer les mandataires ou prestataires des engagements de la charte afin que ceux-ci s'y conforment
- 3-** intégrer les engagements et recommandations de la charte dans les baux ruraux ou convention de mise à disposition au fur et à mesure de leur renouvellement.

RECOMMANDATIONS

- 1-** En cas de doute sur l'impact éventuel des techniques d'exploitation avertir la structure animatrice pour conseils.
- 2-** si l'adhérent envisage la réalisation de travaux particuliers, le signaler à la structure animatrice pour conseils en fonction des enjeux connus et puisse suivre l'évolution de l'occupation du sol.
- 3-** Informer un organisme compétent (GCA ou CREN) de la découverte de la présence de chauve-souris

Carrières

ENGAGEMENTS

1- Ne pas procéder à des aménagements dans les carrières et leurs abords immédiats (éclairage, dépôt divers, réalisation de feux, transformation des accès...) sauf accord de la structure animatrice

2- Ne pas pénétrer ni autoriser la pénétration dans les carrières, sans l'accord de la structure animatrice. Les périodes et les zones de visite seront définies lors de la signature.

RECOMMANDATIONS

Bâti et jardins

ENGAGEMENTS

- 1- Ne pas colmater ou fermer les entrées et sorties de combles et de caves
- 2- Ne pas utiliser de produits toxiques pour les chauves-souris lors de l'entretien des charpentes

RECOMMANDATIONS

- 1- En cas de présence de chauves-souris dans vos combles, caves... demander conseil à un organisme compétent (Groupe Chiroptères Aquitaine, CREN Aquitaine)
- 2- Eviter l'apport de pesticides dans les jardins et les espaces verts publics.

Ponts

ENGAGEMENTS

- 1- Ne pas colmater totalement les disjointements des ponts. En cas de réfection d'un pont, demander conseil à la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS

Foret

ENGAGEMENTS

- 1- Dans le cas de la réalisation de coupes rases, limiter la taille à 0,5 ha.
- 2- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires.
- 3- Ne pas autoriser, ni procéder à tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit sauf rémanents de coupe et dépôt de bois

RECOMMANDATIONS

- 1- Privilégier la régénération naturelle
- 2- Preserver des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problèmes de sécurité
- 3- Privilégier dans les plans de gestion un age d'exploitation élevé

Formations arborées

ENGAGEMENTS

- 1-** Ne pas détruire ou démanteler les formations arborées hors forêts
- 2-** Ne pas utiliser de produits de synthèses (pesticides, herbicides...) pour l'entretien des formations arborées hors forêts

RECOMMANDATIONS

- 1-** Privilégier les haies stratifiées (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées
- 2-** Favoriser la présence de bandes enherbées le long des formations arborées hors forêts
- 3-** Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissant sauf s'ils présentent un risque pour la sécurité des personnes

Formations herbeuses

E
N
G
A
G
E
M
E
N
T
S

- 1-** Ne pas détruire les habitats (pas de retournement, de boisement volontaire, de mise en culture par semis, de nivellement, d'irrigation...).
- 2-** Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés...)

R
E
C
O
M
M
A
N
D
A
T
I
O
N
S

1- éviter l'utilisation des vermifuges, tels que antiparasitaires de la famille des ivermectines, les molécules phénothiazine, coumaphos, ruélène, pipérazine, dichlorvos.

Privilégier : benzimidazoles, imidathiazoles, saliucylanilides, isoquinoléine.
En cas d'utilisation de l'ivermectine, le traitement des animaux est à réaliser de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

2- gestion par fauche tardive des talus est recommandée

Vignes

ENGAGEMENTS

- 1-** fermer les vannes du pulvérisateur lors des passages sur les tournières et en bord de parcelle.
- 2-** préserver les bosquets présents au sein des parcelles de vignes

RECOMMANDATIONS

- 1-** limiter le nombre de traitement phytosanitaires sur les vignes
- 2-** localiser de manière pertinente les couverts environnementaux obligatoires

1- fermer les vannes de traitement phytosanitaire le long des haies et bandes enherbées

1- localiser de manière pertinente les couverts environnementaux obligatoires



VII. Évaluation des incidences

Dans et hors sites Natura 2000 s'appliquent les réglementations nationales

Une procédure spécifique aux sites Natura 2000 :
l'évaluation des incidences Natura 2000.

Les projets, plans, programmes ou manifestations (**compris ou non dans le site Natura 2000**) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

VI. L'Animation



					Temps passé en jours/homme					
Phases	N° fiche action	Intitulé	Type d'action	Prix unitaire HT	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs	AN1	Appropriation du DOCOB	Autres	450,00 €	-	-	-	-	-	0
	AN2	Identification des ayants-droits sur le site	Autres	450,00 €	2	-	-	-	-	2
	AN3	Information et communication sur les mesures de gestion	Autres	450,00 €	11	11	11	11	11	55
	AN4	Identification des besoins financiers	Autres	450,00 €	2	2	2	2	2	10
	AN5	Cas du PAE	Autres	450,00 €	3	3	3	3	3	15
Mettre en œuvre des mesures contractuelles	AN6	Prise de contact avec les ayants-droits	Autres	450,00 €	6	6	6	6	6	30
	AN7	Rencontre des propriétaires	Autres	450,00 €	15	15	15	15	15	75
	AN8	Diagnostic des parcelles	Autres	450,00 €	15	15	11	11	11	63
	AN9	Proposition de contrats	Autres	450,00 €	8	8	8	8	8	40
	AN10	Aide au montage de dossier	Autres	450,00 €	10	10	6	6	6	38
	AN11	Suivi de l'instruction	Autres	450,00 €	2	2	2	2	2	10
	AN12	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Autres	450,00 €	7	7	6	6	6	32
Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN13	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	Autres	450,00 €	1	1	1	1	1	5
	AN14	Ingénierie financière	Autres	450,00 €	1	1	1	1	1	5
	AN15	Élaboration du cahier des charges techniques	Autres	450,00 €	1	1	-	-	-	2
Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	AN16	Conduite d'opération	Autres	450,00 €		2	2	2	2	8
	AN17	Intégration de l'enjeu chiroptère dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB...)	Autres	450,00 €	2	2	2	2	2	10
Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	AN18	Participation à la démarche d'évaluation des incidences	Autres	450,00 €	2	2	2	2	2	10
	AN19	Bilan et évaluation des actions et des contrats	Autres	450,00 €	3	3	3	3	3	15
	AN20	Préparation et animation du comité de pilotage	Autres	450,00 €	3	3	3	3	3	15
	AN21	Coordination des avis techniques	Autres	450,00 €	1	1	1	1	1	5
	AN22	Mise à jour du DOCOB	Autres	450,00 €	2	-	-	-	-	2
	AN23	Compte-rendus	Autres	450,00 €	3	3	3	3	3	15
				Total jours	100,0	98,0	88,0	88,0	88,0	462,0
				Total HT	45 000,00 €	44 100,00 €	39 600,00 €	39 600,00 €	39 600,00 €	207 900,00 €
				Total TTC	53 820,00 €	52 743,60 €	47 361,60 €	47 361,60 €	47 361,60 €	248 648,40 €
				%	21,65%	21,21%	19,05%	19,05%	19,05%	100,00%



Merci de votre attention,

Si vous avez des questions ?